

FR | NL | DE

[fin](#)[premier mot](#)[dernier mot](#)**Publié le : 2019-01-25****Numac : 2019200240**

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

20 DECEMBRE 2018. - Arrêté du Gouvernement wallon portant désignation des membres du conseil d'administration, du président, du vice-président et du commissaire du Gouvernement wallon de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Agriculture, les articles D.224, D.230/1 à D.230/7;

Vu le décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, tel que modifié;

Vu le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, tel que modifié;

Considérant les propositions soumises par la Fédération wallonne de l'Agriculture en date du 4 décembre 2018;

Considérant les propositions soumises par le Bauernbund en date du 29 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par l'Union nationale des Agrobiologistes belges en date du 2 décembre 2018;

Considérant les propositions soumises par l'Union des Agricultrices wallonnes en date du 30 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par la FUGEA en date du 3 décembre 2018;

Considérant les propositions soumises par la Fédération des jeunes agriculteurs en date du 26 novembre et du 4 décembre 2018;

Considérant les propositions soumises par la Fédération wallonne horticole en date du 29 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par la Fédération belge du Commerce et des Services « COMEOS », en date du 30 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par le Collège des Producteurs en date du 29 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par FEVIA Wallonie en date du 30 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par l'AWEX en date du 4 décembre 2018;

Considérant les propositions soumises par Nature et Progrès Belgique asbl en date du 28 novembre 2018;

Considérant les propositions soumises par le Ministre de l'Agriculture en date du 6 décembre 2018;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Le Conseil d'administration de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité est composé des membres suivants, respectivement membres effectifs et membres suppléants :

Entité représentée	Membres effectifs	Membres suppléants
Représentants des agriculteurs		

	Marianne Streel Christof Kaut Isabelle Martin Dominique Jacques Robin Vanneste Marc Decoster	Caroline Jaspert Patrick Ortmann Emilie Guillaume Claire Ghaye Sébastien Geens Marie-Laurence Semaille
Représentants des horticulteurs	Claude Vanhemelen	Serge Fallon
Représentants du secteur de la transformation	Anne Reul Renaat Debergh	Romain Cools Patrick Schiffers
Représentant du secteur de la distribution	Charles Petit	Sami Hemdane
Représentant des associations représentatives des consommateurs	Marc Fichers	Sylvie La Spina
Représentants proposés par le Collège des producteurs	Etienne Ernoux Henri Herman	Yves-Marie Desbruyères Guy Francq
Représentant de l'Agence wallonne à l'exportation	Dominique Tourneur	Michel Kempeneers
Représentant du Gouvernement	José Renard	Sophie Léonard

Art. 2. Mme Marianne Streel est nommée présidente du conseil d'administration.

Art. 3. M. Dominique Jacques est nommé vice-président du conseil d'administration.

Art. 4. Mme Ann-Gaelle Franck est nommée commissaire du Gouvernement wallon, conformément à l'article D.230/1, § 2, 2^o, du Code wallon de l'Agriculture et à l'article 4, § 1^{er}, du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Art. 6. Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 20 décembre 2018.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région,

R. COLLIN

[debut](#)

[premier mot](#)

[dernier mot](#)

Publié le : 2019-01-25

Numac : 2019200240